

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**ENQUETE PUBLIQUE**

Concerne la demande de : **PIRON Vincent** dont le siège social est situé à 4890 THIMISTER-CLERMONT, Crawhez 28

En vue d'obtenir le permis d'environnement pour : forage d'un puits en vue de l'exploitation d'une nouvelle prise d'eau à l'adresse suivante : **Crawhez 28** à 4890 THIMISTER-CLERMONT

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 02/04/2019.

Date d'affichage de la demande : **28/03/2019**

Date d'ouverture de l'enquête : **02/04/2019**

Lieu, date et heure de la clôture de l'enquête : Administration communale de Thimister-Clermont, Centre n°2 à 4890 THIMISTER-CLERMONT, le 17/04/2019 de 11 heures à 12 heures.

Les observations écrites peuvent être adressées à l'administration communale de Thimister-Clermont, Centre n°2 à 4890 THIMISTER-CLERMONT pendant la durée de l'enquête.

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête

- les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- les mardi et jeudi de 8h30 à 12h30

et un jour ouvrable jusqu'à vingt heures ou le samedi matin sur rendez-vous. Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16h30 ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service urbanisme (087/46.84.79).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

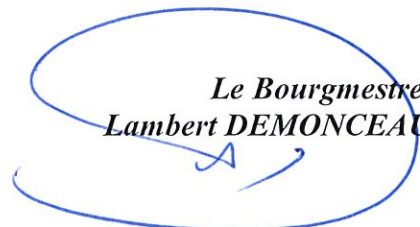
A Thimister-Clermont, le 28 MAR. 2019

Par Ordonnance,

*La Directrice générale,
Gaelle FISCHER*



*Le Bourgmestre,
Lambert DEMONCEAU*



Des explications techniques sur la demande peuvent être obtenues auprès du Fonctionnaire technique de la Région Wallonne, à l'adresse suivante :

Service Public de Wallonie – Monsieur le Directeur du Département des Permis et des Autorisations,
Montagne Sainte Walburge 2 – 4000 LIEGE / Tél. : 04/224.54.11